

FICHE PRATIQUE HANDICAP

Mission Handicap PRES Université de Lyon – Février 2011

Informations et images extraits avec la gracieuse autorisation de l'éditeur de l'ouvrage :
D. Ferté, *L'Accessibilité en pratique*, éditions du Moniteur, 2008 (www.editionsdumoniteur.com).

Pour la 24^{ème} édition du Mondial des Métiers LADAPT Rhône Métropole de Lyon se joint à l'AROM pour faciliter l'accessibilité de ce salon aux personnes en situation de handicap.

Pour que cette accessibilité se fasse dans les meilleures conditions possibles, l'accueil général du Mondial des Métiers sera adapté pour recevoir dans les meilleures conditions ce public handicapé, avec des aides techniques et humaines.

Néanmoins, la qualité de cet accueil ne sera garantie que si chacun d'entre vous y collabore. C'est pourquoi, les organisateurs de ce point d'accueil mettent à votre disposition cette fiche pratique regroupant des informations essentielles sur les différents handicaps, des conseils et des préconisations pour vous aider dans la mise en place de votre activité ainsi que lors de la réception du public handicapé sur votre stand.

Il ne faut pas perdre de vue que si l'accessibilité est notre principal objectif, la conceptualisation de vos animations et vos réponses doivent également prendre en compte les situations de handicap. En effet, si la personne réussit à réaliser l'activité mais que son handicap l'empêche d'en saisir l'application concrète ou si votre discours n'est pas adapté, la frustration engendrée sera très importante.

N'hésitez pas à solliciter Gilbert NEVES au 06 25 88 15 12, qui sera présent sur toute la durée du Mondial des métiers, sur l'Espace « Emploi et Handicap » du « Service Public de l'Emploi » Hall 6, pour poser toutes les questions que vous souhaitez.

Cette fiche est dédiée aux handicaps nécessitant le plus d'adaptations, c'est-à-dire les usagers handicapés moteurs et les usagers déficients sensoriels, il est toutefois nécessaire de connaître les différents handicaps existants :

- La **déficience mentale**, définie comme un déficit du mode de réflexion et des capacités d'apprentissage ;
- La **déficience cognitive**, définie comme un dysfonctionnement des fonctions supérieures qui perturbe les capacités d'apprentissage, mais n'empêche pas de faire des études ;
- La **déficience psychique** (ou psychiatrique), définie comme une difficulté relationnelle et des troubles de la personnalité ;
- La **déficience physique**, définie comme un déficit corporel, soit :
 - **Interne** ou trouble de santé invalidant pouvant atteindre les organes internes vitaux (cœur, poumons, reins...),
 - **Moteur** pouvant atteindre la marche, la préhension, l'agilité, la parole...,
 - **Sensoriel** pouvant atteindre la vue, l'audition, le toucher (sensibilité corporelle), l'odorat, le goût,....

LES USAGERS HANDICAPES MOTEURS

Les personnes atteintes d'un handicap moteur ont une aptitude limitée à se déplacer, à exécuter des tâches manuelles ou à participer à certaines activités. Un grand nombre de handicaps moteurs entraînent des restrictions à la mobilité, depuis l'affaiblissement de l'endurance physique jusqu'à la paralysie.

Il conviendra ici de distinguer : les usagers « debout » avec une motricité réduite et les usagers en fauteuil roulant

➡ Les usagers « debout » avec une motricité réduite :

Ces personnes ont la plupart du temps des difficultés à marcher, pouvant être accompagnées d'un problème des membres supérieurs, perturbant ainsi l'utilisation de l'environnement.

Ce sont : les personnes avec une jambe cassée, une boiterie, une amputation, une malformation congénitale... ; certaines personnes de petite taille, obèses, cardiaques ou avec des problèmes de dos... ; les personnes ayant une déambulation et/ou une préhension perturbée, comme : certains Infirmes Moteurs Cérébraux (IMC), polios, brûlés, rhumatisants, certains sclérosés en plaque, myopathes...

Elles sont fatigables, avec un équilibre parfois précaire, et doivent anticiper le risque de bousculade et de chutes dans les espaces animés, étroits ou présentant des sols glissants ou irréguliers.



image extraite de l'ouvrage :
D. Ferté, *L'Accessibilité en pratique*, éditions du Moniteur, 2008
(www.editionsdumoniteur.com).

Préconisations :

Hauteur utilisable par un plus grand nombre entre 90 et 100 cm maximum, axe de l'appel, avec une inclinaison permettant une bonne vision des opérations à effectuer pour les plus grands.

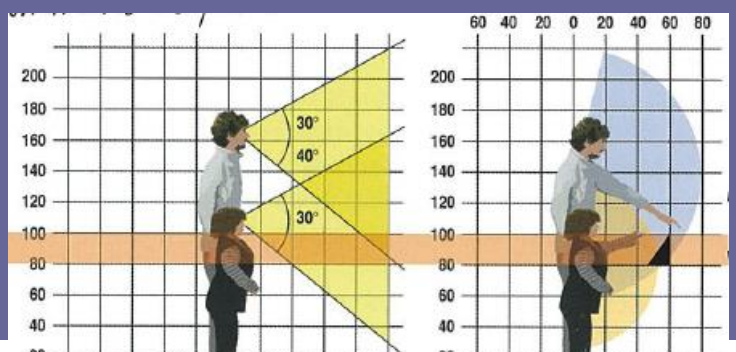


image extraite de l'ouvrage :
D. Ferté, *L'Accessibilité en pratique*, éditions du Moniteur, 2008 (www.editionsdumoniteur.com).

↳ Les usagers en fauteuil roulant :



Ces personnes sont les plus identifiables et trop souvent assimilées au terme de « handicapées ». Elles ne représentent pourtant qu'un faible pourcentage des personnes handicapées.

Le fauteuil roulant est avant tout une compensation du déficit de la marche qui peut être, soit impossible, soit possible sur un périmètre réduit.

image extraite de l'ouvrage : D. Ferté, *L'Accessibilité en pratique*, éditions du Moniteur, 2008 (www.editionsdumoniteur.com).

Dimensions :

La majorité des fauteuils roulants (FR) occupés, qu'ils soient manuels ou électriques, tiennent dans un cadre de 75 x 125 cm proposé par la réglementation, sauf cas particuliers tel qu'une personne avec un repose jambe allongé en avant.

Sauf exception, tout FR passe dans une porte de 80 cm de passage, l'aisance pour manœuvrer dépend de l'espace proposé de chaque côté des portes ou des murs !

Ainsi, il ne faut pas considérer que la réservation de 80 x 130 cm donne de l'aisance dans une manœuvre d'approche, surtout dans un espace réduit.

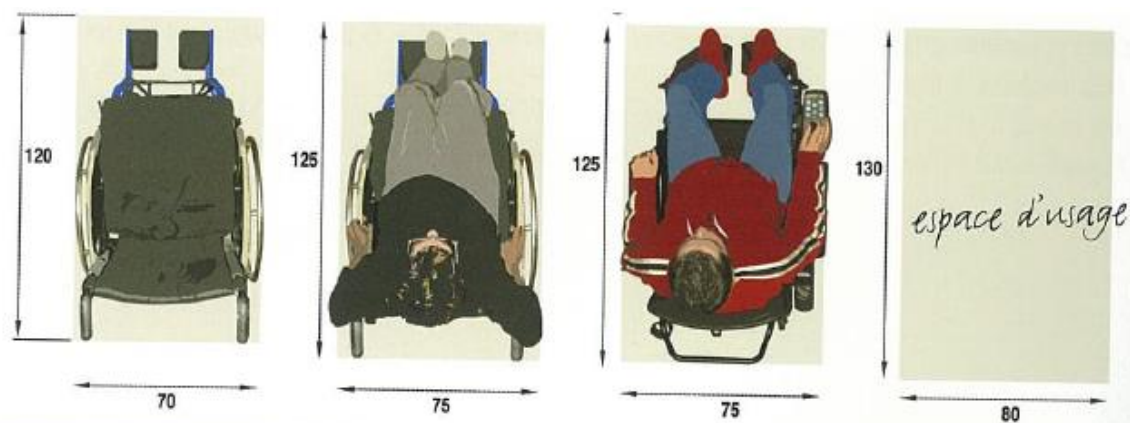


image extraite de l'ouvrage :
D. Ferté, *L'Accessibilité en pratique*, éditions du Moniteur, 2008 (www.editionsdumoniteur.com).

Voici quelques attitudes clés à adopter lorsque vous accompagnez une personne handicapée moteur en fauteuil :

- Adressez-vous directement à la personne handicapée.
- Ne la bousculez pas et ne poussez pas son fauteuil sans son autorisation ; elle a besoin d'autonomie.
- Pour l'aider : attendez que la personne vous le demande et faites-vous expliquer comment l'aider.

L'accès à un plan de travail de face (bureau, lavabo...) :

- Compter une profondeur de 60 cm si l'on veut pouvoir accéder complètement sous le plan ;
- Pour la hauteur la réglementation préconise 70 cm dessous et 80 cm dessus, mais pour certains ces hauteurs sont trop hautes ou au contraire insuffisantes, c'est pourquoi il faut privilégier les plans réglables pour optimiser l'efficacité des gestes à accomplir et favoriser une meilleure position pour tous.
- 80 cm de large minimum sont préconisés par la réglementation, on préférera néanmoins une largeur minimale de 120 cm pour aider à la manœuvre du fauteuil.

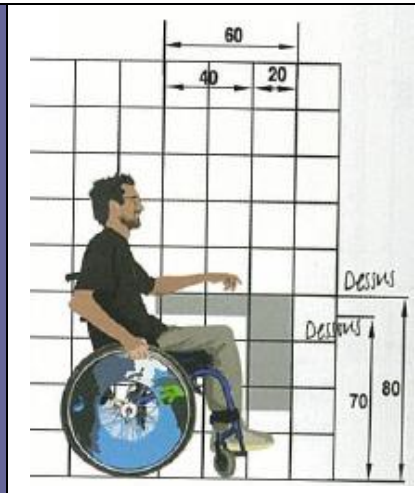


image extraite de l'ouvrage :
D. Ferté, *L'Accessibilité en pratique*, éditions du Moniteur, 2008 (www.editionsdumoniteur.com).

LES USAGERS HANDICAPES SENSORIELS

➤ Les usagers déficients visuels (DV) :

Les troubles visuels qui entraînent une gêne fonctionnelle importante atteignent, soit le champ visuel, étendue de l'espace que l'œil immobile peut embrasser, soit l'acuité visuelle, aptitude à apprécier les détails.

Ainsi y a-t-il deux grandes catégories de DV :

- les **personnes aveugles ou non-voyantes**, ce sont celles qui ont une perception lumineuse ou une cécité complète. Elles sont les plus repérables grâce à leurs aides au déplacement : la canne longue (canne blanche) et pour certains, le chien guide.
- les **personnes malvoyantes** sont en plus grand nombre, elles présentent tous les stades et toutes les formes de déficiences visuelles. Elles sont souvent peu repérables, car même si certains ont des aides optiques, d'autres ont une déficience importante non visible, très invalidante au quotidien.

➤ La canne longue ou canne blanche, permet de détecter des obstacles au sol par une technique de balayage, suivant un cône qui est large au sol et diminue jusqu'à la taille. Cet outil permet une très bonne détection en dessous de 0.40m mais aucunement entre le niveau de la ceinture et 2.20m.



image extraite de l'ouvrage : D. Ferté, *L'Accessibilité en pratique*
éditions du Moniteur, 2008
(www.editionsdumoniteur.com).

- Favoriser un environnement cohérent, simple, facile à comprendre et à mémoriser, bien balisé.
- Eviter tous les obstacles positionnés de façon aléatoire sur les cheminements qui désorientent et favorisent les risques de chutes (Législation : hauteur = 2.20m et saillie latérale = 15 cm). Attention notamment aux détails, tels que les raccordements de moquettes ou les câbles qui se baladent sur les salons, pouvant générer des accidents auprès de toutes les populations.
- Veiller à la qualité de la lumière : elle joue un grand rôle pour les personnes malvoyantes, qui ont toutes besoin d'un bon éclairage. Eviter les reflets, les surbrillances, les zones d'éblouissement et les zones d'ombre.
- Faciliter les repères visuels : favoriser les contrastes de couleurs et de matériaux.
- Pour les supports papiers : Prévoir des documents écrits en gros. Pour les textes, on peut utiliser la police ARIAL 18 sur du A4 et pour les titres (panneaux à l'entrée des stands indiquant le thème proposé par exemple) prévoir du ARIAL 72 à 100 ou équivalent. Attention à toujours utiliser un fond qui contraste avec la couleur de l'écriture choisie, en privilégiant le pastel au fluo, pour un meilleur confort de lecture.

➤ Les usagers déficients auditifs (DA) :

Les troubles auditifs qui entraînent une gêne fonctionnelle se caractérisent par une absence, une diminution ou une déformation de la perception d'un ou plusieurs paramètres du son.

Il existe deux catégories de déficients auditifs désignés par leur niveau de surdité :

- les malentendants : ils sont en général appareillés, mais il reste souvent des difficultés de compréhension de la parole, surtout dans les ambiances bruyantes.
- les sourds ou non entendants : même s'ils sont appareillés, ils n'ont pas la capacité de perception suffisante pour entendre la parole ou d'autres sons signifiants (sonneries, cloches, pleurs, rires...).

Les conséquences fonctionnelles sont donc très importantes. Etre sourd ou malentendant c'est non seulement ne pas entendre mais c'est aussi ne pas comprendre. Ainsi, ces usagers ont des difficultés pour : **Entendre et comprendre, acquérir et conserver la parole, accéder au langage écrit, utiliser les repères spatio-temporels** : le rôle de sonar de l'oreille ne saura pas ou mal évaluer les distances et les masses (ex : une voiture paraîtra plus éloignée qu'en réalité...) **et conserver leur équilibre.**

Préconisations :

- Une bonne signalétique, claire et continue afin d'éviter d'avoir à se renseigner oralement ;
- Une bonne qualité d'éclairage dans les endroits stratégiques pour une meilleure visualisation du parcours mais également dans l'espace où se trouve l'orateur afin de bien percevoir son visage et/ou les gestes du codeur ou de l'interprète.
- Prévoir une bonne qualité acoustique, pour cela, chercher à : diminuer les bruits de fond, bien isoler de l'extérieur, avoir un temps de réverbération du son correct.
- Eviter les mobiliers bruyants : les sourds ne savent pas qu'ils font du bruit !
- Rester simple : pour échanger avec une personne mal entendante, nul besoin de parler la langue des signes. En articulant correctement et en inscrivant les informations principales sur une feuille de papier vous pourrez échanger sur l'essentiel en dédramatisant une situation potentiellement stressante pour vous et votre interlocuteur.

Sachez qu'il existe des compensations humaines et techniques beaucoup plus pointues que celles évoquées dans ce document. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires vous pouvez en faire la demande auprès de notre service.



LADAPT Rhône – Métropole de Lyon
7 rue de Gerland
69007 LYON
www.ladapt.net

Gilbert NEVES
Chargé de Développement
04 72 71 59 70
06 25 88 15 12
neves.gilbert@ladapt.net